



LIVRET DES TEMPS PERISCOLAIRES

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Vous trouverez dans cette brochure (également disponible sur www.meymac.fr) tous les renseignements nécessaires concernant les temps périscolaires.

Mesures Covid-19 : Les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leur.s enfant.s en cas de fièvre 38°C ou plus

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Restaurant scolaire
- Garderie périscolaire
- Aide aux devoirs
- Accueil Collectif de Mineurs

DEMANDES D'INSCRIPTION

- Restaurant scolaire
- Garderie périscolaire
- Accueil Collectif de Mineurs

FICHE UNIQUE DE RENSEIGNEMENTS

- A rendre obligatoirement même si l'enfant ne fréquente pas la garderie, le restaurant scolaire et l'ACM

BULLETINS DE PRÉSENCE

- Restaurant scolaire et Garderie périscolaire
- Accueil Collectif de Mineurs



ECOLE MATERNELLE

LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

07h30	Garderie
08h20	Ouverture de l'Établissement. Accueil par les enseignants
08h30	Cours
11h45	Fin des cours
13h35	Ouverture de l'Établissement. Accueil par les enseignants
13h45	Cours
16h30	Fin des cours
16h30	Garderie
18h30	Fermeture Garderie

ECOLE ELEMENTAIRE

LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI ET MERCREDI MATIN

07h30	Garderie
08h30	Accueil des enfants par le personnel communal ❶
08h50	Ouverture de l'Établissement. Accueil par les enseignants
09h00	Cours
12h00	Fin des cours (<i>fin de journée le mercredi</i>)
13h30	Accueil des enfants par le personnel communal ❶
13h50	Ouverture de l'Établissement. Accueil par les enseignants
14h00	Cours
16h15	Fin des cours ❷
16h30	Garderie
16h30	Aide aux devoirs ❸ (<i>sauf vendredi</i>)
17h15	
18h30	Fermeture Garderie

❶ EXCLUSIVEMENT

pour les enfants dont les parents ont :

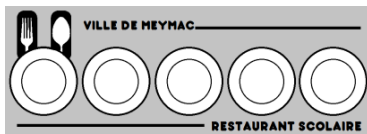
- une obligation professionnelle
- ou un autre enfant à l'école maternelle
- ou un enfant bénéficiant de l'aide pédagogique complémentaire.

❷ 16h15 – 16h30

Récréation pour les enfants :

- empruntant le transport scolaire
- ou assistant à l'aide aux devoirs
- ou restant à la garderie

❸ sur inscription



RESTAURANT SCOLAIRE

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

GENERALITES

L'inscription de votre enfant est enregistrée chaque lundi (ou le jour de son retour en cas d'absence).

Fournir IMPÉRATIVEMENT :

le bulletin de présence complété avec les tickets agrafés
sur lesquels doivent être notés : la date, le NOM et le prénom de l'enfant.

Les tickets sont à acheter directement en mairie

Du lundi au vendredi : 8h30-12 h/ 13h-17h

Samedi : 9h-12h

Le mercredi, les parents doivent récupérer les enfants impérativement avant 13 h. A 13 h l'enfant est dirigé au Centre de Loisirs et sa présence sera facturée

- ❶ Le Restaurant Scolaire est ouvert aux élèves des établissements suivants :
 - ◆ Ecole Élémentaire
 - ◆ Ecole Maternelle pour les enfants de plus de 3 ans
- ❷ Les menus de la semaine ainsi que le présent règlement seront affichés. Leur consultation est également possible sur internet.
- ❸ Le Restaurant Scolaire est ouvert de 11h45 à 13h30. Les élèves de CM1 et CM2 prennent leur repas à 12h au self du Collège sauf le mercredi (repas au restaurant scolaire).
- ❹ La confection et la répartition des repas sont effectuées selon les normes sanitaires et diététiques en vigueur.
- ❺ Les enfants de confession musulmane bénéficient de repas sans viande de porc.
- ❻ Le personnel de surveillance est chargé de la prise en charge des enfants de l'Ecole Maternelle déjeunant au Restaurant Scolaire. Pendant le repas, il peut aider également au service.
- ❼ Le personnel du restaurant scolaire a accès à la trousse de secours de l'école pour assurer les premiers soins mais aucun médicament ne peut être administré aux enfants par le personnel. **(sauf Projet Accueil Individualisé)**
- ❽ **Mesures Covid-19 : Les enfants peuvent apporter une serviette en tissu. Mais ils doivent la ramener chez eux tous les soirs (pas de stockage à l'école). S'ils le désirent, les parents peuvent fournir des serviettes en papier.**

-
- ❶ Pour accéder au Restaurant Scolaire, les enfants doivent être munis d'un ticket. Ces tickets sont vendus par carnet de 10 à la Trésorerie.
Sauf raison de force majeure, tout enfant non inscrit le premier jour de la semaine scolaire ne sera pas accepté au Restaurant Scolaire. En cas d'abus, les parents seront prévenus pour venir chercher leur enfant à midi.

Pour toute absence, il convient de prévenir le personnel communal

Pour les enfants scolarisés à l'Ecole Maternelle : Tél. : 05 55 95 12 50

Pour les enfants scolarisés à l'Ecole Élémentaire : Tél. : 05 55 95 11 80

Si un enfant se présente régulièrement sans ticket, l'accès du Restaurant Scolaire pourra lui être refusé après entretien avec la famille, étant entendu que pour tout problème particulier, les familles peuvent s'adresser à la Mairie.

Les familles en difficulté résidant à Meymac peuvent prendre contact avec le Centre Communal d'Action Sociale pour demander à bénéficier d'une aide (**tickets qui seront versés directement au Restaurant Scolaire**).

Les familles résidant à l'extérieur, doivent s'adresser au Centre Communal d'Action Sociale de leur commune.

- ❷ **Sans forcer les enfants, on les incitera à goûter de tout** en respectant bien sûr les habitudes alimentaires : **le temps du repas est un moment de convivialité et de découverte de nouveaux aliments qui leur sont proposés.**
- ❸ **Mesures Covid-19** : Lavage des mains avant et après le repas. Les élèves entrent en ordre et s'assoient à leur place dès l'entrée. Ils quittent le réfectoire calmement par table au signal du personnel de service.
- ❹ Les enfants doivent prendre leur repas proprement et calmement, éviter les gaspillages et **respecter leurs camarades, le personnel de service et de surveillance**, les locaux et le matériel. En cas de non observation de ces dispositions, les parents seront informés par la Mairie. Les enfants ne doivent pas apporter ni consommer de bonbons
- ❺ **Discipline** : Le personnel intervenant a le droit et le devoir de rappeler à l'ordre les enfants pour tout manquement aux obligations définies dans le présent document.
1^{er} écart avant avertissement écrit : le dialogue enfant / personnel municipal sera privilégié ; entretien permettant de définir les améliorations à mettre en œuvre concernant le comportement de l'enfant.
2^{ème} écart : avertissement à signer et retourner à l'école.
Les exclusions temporaires ou définitives doivent être des mesures exceptionnelles.
- ❻ **Pour que les enfants puissent accéder au Restaurant Scolaire, le ou les responsables de l'enfant devront avoir pris connaissance du présent règlement, l'avoir accepté et signé en portant la mention "lu et approuvé" sur la fiche de renseignements qu'ils rapporteront à la Mairie ou au Restaurant Scolaire.**



GARDERIE PERISCOLAIRE

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les tickets sont à acheter directement en mairie
Du lundi au vendredi : 8h30-12 h/ 13h-17h
Samedi : 9h-12h

- ❶ La garderie périscolaire est ouverte aux élèves des établissements suivants :
- Ecole Maternelle
 - Ecole Élémentaire

- ❷ Les horaires sont les suivants :

	Ecole Élémentaire	Ecole Maternelle
Lundi, mardi, jeudi et vendredi :	7h30-8h30 16h15-18h30	7h30-8h15 16h30-18h30
Le mercredi	7h30-9h00 (à partir de 9 h 00 ACM uniquement)	

- ❸ Les parents désireux d'inscrire leurs enfants devront compléter une fiche d'inscription.
 Pour accéder à la garderie périscolaire, les enfants devront remettre un ticket au personnel pour chaque période horaire. Ces tickets sont en vente à la Trésorerie.

L'inscription de votre enfant est enregistrée chaque lundi (ou le jour de son retour en cas d'absence).
Fournir IMPÉRATIVEMENT :
le bulletin de présence complété avec les tickets agrafés sur lesquels doivent être notés :
la date (préciser matin ou soir), le nom et le prénom de l'enfant.

- ❹ Pour que les enfants puissent accéder à la garderie périscolaire, les parents devront avoir pris connaissance du présent règlement, l'avoir accepté et signé en portant la mention «*lu et approuvé* » sur la fiche de renseignements.
- ❺ Il est demandé aux parents de respecter scrupuleusement les horaires et de prévenir les responsables en cas de léger retard «*exceptionnel* » au 05.55.95.64.73 ou 06.30.09.53.48.
- ❻ Les parents doivent impérativement accompagner et venir chercher leur enfant à la garderie auprès de l'animateur.
- ❼ L'accès à la garderie est réservé aux personnes autorisées à venir récupérer les enfants.

AIDE AUX DEVOIRS

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Elle concerne les élèves de l'école élémentaire qui ne peuvent pas recevoir d'aide à la maison ou qui connaissent des difficultés d'apprentissage. Ils sont soutenus dans leur travail par un(e) bénévole qui encadre de 2 à 4 élèves.

Un courrier de confirmation vous parviendra dès que possible.

Horaires : de 16h15 à 17h15 : 16h15 à 16h30 : temps de récréation après les cours puis de 16h30 à 17h15 : temps d'étude.

Lieu : dans 3 classes de l'école élémentaire.

Encadrement : deux personnes référentes et 8 bénévoles assurent ce service.

Il est recommandé de demander l'avis des enseignants qui vous délivreront la fiche d'inscription spécifique. En cas d'absence de l'enfant, il est impératif de prévenir **PAR ECRIT** les intervenants.

❶ **Lieu d'accueil :** boulevard du Pré Soubise – Tel. : 05.55.95.64.73

❷ Horaires :	Période scolaire
	le mercredi Garderie 7h 30 -9 h ACM 9 h -12 h /13h-18h30 (à partir de 13h pour les enfants de l'école élémentaire)

Vacances scolaires
du lundi au vendredi Garderie : 7h30-9h00 et 17h00-18h30 - : 9h00-17h00

❸ **Inscriptions :**

Les mercredis :

- Les inscriptions sont à déposer à la Mairie ou à l'ACM et **au plus tard 2 jours avant** la date d'accueil des enfants.
- Les inscriptions peuvent se faire pour le mois entier ou pour la semaine.

Les vacances scolaires :

- Inscriptions à déposer 2 semaines avant le début des vacances (organisation des repas et des excursions)

Les fiches d'inscription sont disponibles en Mairie, à l'ACM et sur le site www.meymac.fr

A NOTER

- les enfants non inscrits ne seront pas acceptés
- Les parents doivent obligatoirement signer la fiche de présence auprès du responsable de l'ACM
- Le Centre de Loisirs est fermé pendant les vacances de Noël et les jours fériés.
- **En raison du nombre limité de places, le séjour des enfants inscrits mais qui ne seront pas présents et n'auront pas signalé leur absence sera facturé automatiquement.**

❹ **Tarifs
2021**

	Ressources annuelles	Jusqu'à 10 000 €	10 000 à 15 000 €	15 000 à 21 000 €	21 000 à 24 000 €	24 000 à 27 000 €	27 000 à 30 000 €	30 000 à 33 000 €	33 000 à 36 000 €	36 000 à 39 000 €	39 000 à 42 000 €	42 000 à 45 000 €	Plus de 45 000 €	
MEYMAC	Famille 1 enfant inscrit													
	journée avec repas	6.30	7.10	7.50	8.00	8.50	9.20	10.00	11.00	12.00	13.00	14.00	15.50	
	journée sans repas	4.20	5.10	5.50	6.00	6.50	7.20	8.00	9.00	10.00	11.00	12.00	13.50	
	1/2 journée avec repas	4.10	4.60	4.70	5.00	5.20	5.70	6.20	7.20	8.20	9.20	10.20	11.70	
	1/2 journée sans repas	3.10	3.60	3.70	4.00	4.20	4.70	5.20	6.20	7.20	8.20	9.20	10.70	
	Famille 2 enfants inscrits													
	journée avec repas	5.60	6.30	6.70	7.20	7.70	8.30	9.10	10.00	11.00	12.00	13.00	14.50	
	journée sans repas	3.60	4.30	4.70	5.20	5.70	6.30	7.10	8.00	9.00	10.00	11.00	12.50	
	1/2 journée avec repas	3.70	4.00	4.30	4.50	4.80	5.20	6.10	6.60	7.60	8.60	9.60	10.10	
	1/2 journée sans repas	2.80	3.10	3.40	3.60	3.90	4.50	4.60	6.00	7.00	8.00	9.00	09.50	
	Famille 3 enfants et +													
	journée avec repas	4.60	5.30	5.60	6.00	6.40	8.10	8.60	9.20	10.00	11.00	12.00	13.00	
	journée sans repas	2.70	3.30	4.10	4.50	4.90	6.80	7.10	7.90	8.70	9.40	10.20	11.50	
	1/2 journée avec repas	3.30	3.50	3.60	3.80	4.00	5.30	5.50	5.80	6.90	6.90	7.10	8.80	
1/2 journée sans repas	2.30	2.60	2.80	3.00	3.20	4.00	4.50	5.00	5.50	6.00	6.50	7.50		
AUTRES COMMUNES	Famille 1 enfant													
	journée avec repas	11.50	12.50	13.00	14.00	14.50	15.50	16.50	17.50	18.50	19.50	20.50	21.50	
	journée sans repas	7.00	7.50	8.00	8.50	9.00	10.50	11.50	12.50	13.50	14.50	16.50	18.50	
	1/2 journée avec repas	7.50	8.00	8.50	9.00	9.50	11.50	12.50	13.50	14.50	15.50	16.50	19.50	
	1/2 journée sans repas	6.00	6.50	7.50	8.00	8.50	9.50	10.00	10.50	11.50	12.50	13.50	15.50	
	Famille 2 enfants													
	journée avec repas	9.50	10.50	11.00	12.00	12.50	13.50	14.50	15.50	16.50	17.50	18.50	20.50	
	journée sans repas	6.50	7.50	8.00	9.00	9.50	10.50	12.00	12.50	13.50	14.50	15.50	17.50	
	1/2 journée avec repas	7.00	8.00	9.00	10.00	11.00	12.00	13.00	13.50	14.50	15.50	16.50	18.50	
	1/2 journée sans repas	4.00	5.00	6.00	7.00	8.00	9.50	10.00	10.50	11.50	12.50	13.50	15.50	
	Famille 3 enfants et +													
	journée avec repas	8.00	9.00	9.50	10.50	11.00	12.00	13.00	14.00	15.00	16.00	17.00	19.00	
	journée sans repas	5.00	6.00	6.50	7.50	8.00	9.00	10.00	11.00	12.00	13.00	14.00	16.00	
	1/2 journée avec repas	6.00	7.00	7.50	8.00	9.00	10.00	11.00	12.00	13.00	14.00	15.00	17.00	
1/2 journée sans repas	4.00	5.00	5.50	6.50	7.00	8.00	8.50	10.00	11.00	12.00	13.00	15.00		
BAREME SEMAINE (Vacances)	MEYMAC													
	Famille 1 enfant	29.00	32.00	34.00	37.00	40.00	42.00	47.00	50.00	53.00	56.00	59.00	62.00	
	Famille 2 enfants	26.00	29.00	31.00	34.00	37.00	40.50	43.50	46.50	49.50	52.50	55.50	59.00	
	Famille 3 enfants et +	22.00	25.00	27.00	30.00	33.00	36.00	39.00	42.00	45.00	48.00	52.00	56.00	
	AUTRES COMMUNES													
	Famille 1 enfant	55.00	58.00	61.00	64.00	67.00	82.00	87.00	92.00	97.00	105.00	110.00	120.00	
	Famille 2 enfants	46.00	49.00	52.00	55.00	58.00	65.00	70.00	76.00	80.00	90.00	95.00	100.00	
Famille 3 enfants et +	39.00	42.00	45.00	48.00	51.00	60.00	65.00	70.00	75.00	80.00	85.00	95.00		

Pour les familles bénéficiaires, fournir les bons d'aides "Pass" de la CAF

❺ **Règlement :**

IMPORTANT : Les familles recevront à partir de la **somme de 15 €** une facture pour les mois écoulés, à régler à la Trésorerie d'Ussel, prenant en compte les bons "Pass ALSH" qui auront été fournis.

FICHE UNIQUE DE RENSEIGNEMENTS

A.C.M – Restaurant Scolaire – Garderie Périscolaire

A rendre obligatoirement en Mairie, au Restaurant Scolaire ou au Centre de Loisirs (A.C.M)

Année scolaire :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Nom :
Prénoms :
Né(e) le :
à :
Classe :

Vaccinations :

joindre obligatoirement

la copie du carnet de vaccinations

Problèmes particuliers de l'enfant à signaler

(ex : allergie alimentaire, diabète, régime...)




PORT DE LUNETTES

L'enfant ci-dessus désigné :




- doit conserver - ne doit pas conserver ⁽¹⁾
ses lunettes pendant les différentes activités.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES DE L'ENFANT

Parent 1 :

Nom :
Prénom :
Profession :
Adresse :
.....
 Domicile :
 Travail :
 Portable :
Adresse mail :

Parent 2 :

Nom :
Prénom :
Profession :
Adresse :
.....
 Domicile :
 Travail :
 Portable :
Adresse mail :

Régime de couverture sociale :

régime général (CPAM) M.S.A

AUTORISATIONS

❶ **EN CAS D'ACCIDENT** personnes à prévenir autres que les responsables légaux

NOM..... Prénom :

Téléphone : Domicile : Travail : Portable :

NOM..... Prénom.....

Téléphone : Domicile : Travail : Portable :

J'autorise le personnel encadrant à prendre les mesures d'urgence qu'il estimera nécessaires

Nom du médecin traitant : Téléphone du médecin:

❷ **PERSONNES AUTORISEES A VENIR CHERCHER L'ENFANT**

1) Nom : Prénom :

Domicile :

Téléphone :

2) Nom : Prénom :

Domicile :

Téléphone :

MERCI DE SIGNALER TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE

DEMANDES D'INSCRIPTION



RESTAURANT SCOLAIRE

OUI NON



GARDERIE PERISCOLAIRE

OUI NON



ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (A.C.M)

Centre de Loisirs

OUI NON

Inscription de mon enfant pour l'A.C.M (centre de loisirs) :

Pièces à joindre :

- Dernier avis d'imposition (sous enveloppe cachetée)
- Carte d'assuré social
- Assurance responsabilité civile
- Pass



ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

J'autorise mon enfant :

- à participer à toutes les activités extérieures au Centre de Loisirs (centre équestre, piscine, etc...) ⁽¹⁾
- à emprunter le transport en commun pour ces activités.

J'accepte la diffusion de photos sur lequel mon enfant figure

TRANSPORT SCOLAIRE

La gestion du transport scolaire est assurée par les services de la Région.

Renseignements et inscriptions :

Service Transports Région Nouvelle-Aquitaine - Site de Tulle
9 Rue René et Emile FAGE - BP199 - 19005 TULLE Cedex - Tél : 05 55 45 57 05
<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/fr/transports-scolaires-en-correze>

L'accompagnement des enfants dans le « car ville » n'est pas assuré par le personnel communal. Cependant une aide sera apportée :

- Pour aider les plus jeunes à monter et s'installer dans le véhicule
- Pour assurer la descente du véhicule à l'arrivée à l'école maternelle.

Les parents ou personnes responsables de l'enfant veilleront à être présentes à l'arrêt du car, à l'aller comme au retour.

Les responsables de l'enfant reconnaissent avoir pris connaissance et accepté les règlements intérieurs ci-joints

Fait à, le
Signature(s)

BULLETIN DE PRÉSENCE

Joindre les tickets agrafés sur lesquels doivent être notés : la date, le nom et le prénom de l'enfant.

Semaine du/...../..... au/...../.....

Nom :.....Prénom :.....

RESTAURANT SCOLAIRE

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

GARDERIE PERISCOLAIRE

Lundi matin soir Mardi matin soir Mercredi matin Jeudi matin soir Vendredi matin soir

CENTRE DE LOISIRS

Mercredi
✂ matin - après-midi - journée

BULLETIN DE PRÉSENCE

Joindre les tickets agrafés sur lesquels doivent être notés : la date, le nom et le prénom de l'enfant.

Semaine du/...../..... au/...../.....

Nom :.....Prénom :.....

RESTAURANT SCOLAIRE

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

GARDERIE PERISCOLAIRE

Lundi matin soir Mardi matin soir Mercredi matin Jeudi matin soir Vendredi matin soir

CENTRE DE LOISIRS

Mercredi
✂ matin - après-midi - journée

BULLETIN DE PRÉSENCE

Joindre les tickets agrafés sur lesquels doivent être notés : la date, le nom et le prénom de l'enfant.

Semaine du/...../..... au/...../.....

Nom :.....Prénom :.....

RESTAURANT SCOLAIRE

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

GARDERIE PERISCOLAIRE

Lundi matin soir Mardi matin soir Mercredi matin Jeudi matin soir Vendredi matin soir

CENTRE DE LOISIRS

Mercredi
 matin - après-midi - journée

BULLETIN DE PRÉSENCE

Joindre les tickets agrafés sur lesquels doivent être notés : la date, le nom et le prénom de l'enfant.

Semaine du/...../..... au/...../.....

Nom :.....Prénom :.....

RESTAURANT SCOLAIRE

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

GARDERIE PERISCOLAIRE

Lundi matin soir Mardi matin soir Mercredi matin Jeudi matin soir Vendredi matin soir

CENTRE DE LOISIRS

Mercredi
 matin - après-midi - journée

BULLETIN DE PRÉSENCE

Joindre les tickets agrafés sur lesquels doivent être notés : la date, le nom et le prénom de l'enfant.

Semaine du/...../..... au/...../.....

Nom :.....Prénom :.....

RESTAURANT SCOLAIRE

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

GARDERIE PERISCOLAIRE

Lundi matin soir Mardi matin soir Mercredi matin Jeudi matin soir Vendredi matin soir

CENTRE DE LOISIRS

Mercredi
 matin - après-midi - journée

BULLETIN DE PRÉSENCE

Joindre les tickets agrafés sur lesquels doivent être notés : la date, le nom et le prénom de l'enfant.

Semaine du/...../..... au/...../.....

Nom :.....Prénom :.....

RESTAURANT SCOLAIRE

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

GARDERIE PERISCOLAIRE

Lundi matin soir Mardi matin soir Mercredi matin Jeudi matin soir Vendredi matin soir

CENTRE DE LOISIRS

Mercredi
 matin - après-midi - journée

A déposer à la Mairie le lundi précédant le mercredi

DEMANDEUR

NOM : Prénom :

Téléphone :

ENFANT(S)

NOM : Prénom : Age :

NOM : Prénom : Age :

DATE	PRESENCE			
...../...../.....	<input type="checkbox"/> matin	<input type="checkbox"/> après-midi	<input type="checkbox"/> journée	<input type="checkbox"/> repas
...../...../.....	<input type="checkbox"/> matin	<input type="checkbox"/> après-midi	<input type="checkbox"/> journée	<input type="checkbox"/> repas
...../...../.....	<input type="checkbox"/> matin	<input type="checkbox"/> après-midi	<input type="checkbox"/> journée	<input type="checkbox"/> repas
...../...../.....	<input type="checkbox"/> matin	<input type="checkbox"/> après-midi	<input type="checkbox"/> journée	<input type="checkbox"/> repas
...../...../.....	<input type="checkbox"/> matin	<input type="checkbox"/> après-midi	<input type="checkbox"/> journée	<input type="checkbox"/> repas

La facturation est fixée selon un barème qui est à votre disposition à la Mairie.

Pour l'ACM, pas de ticket de cantine

Sauf les mercredis pendant la période scolaire pour les enfants de l'école élémentaire qui déjeunent au restaurant scolaire et se rendent à l'ACM à l'issue du repas.



Fait à, le
(Signature)

A déposer à la Mairie le lundi précédant le mercredi

DEMANDEUR

NOM : Prénom :

Téléphone :

ENFANT(S)

NOM : Prénom : Age :

NOM : Prénom : Age :

DATE	PRESENCE			
...../...../.....	<input type="checkbox"/> matin	<input type="checkbox"/> après-midi	<input type="checkbox"/> journée	<input type="checkbox"/> repas
...../...../.....	<input type="checkbox"/> matin	<input type="checkbox"/> après-midi	<input type="checkbox"/> journée	<input type="checkbox"/> repas
...../...../.....	<input type="checkbox"/> matin	<input type="checkbox"/> après-midi	<input type="checkbox"/> journée	<input type="checkbox"/> repas
...../...../.....	<input type="checkbox"/> matin	<input type="checkbox"/> après-midi	<input type="checkbox"/> journée	<input type="checkbox"/> repas
...../...../.....	<input type="checkbox"/> matin	<input type="checkbox"/> après-midi	<input type="checkbox"/> journée	<input type="checkbox"/> repas

La facturation est fixée selon un barème qui est à votre disposition à la Mairie.

Pour l'ACM, pas de ticket de cantine

Sauf les mercredis pendant la période scolaire pour les enfants de l'école élémentaire qui déjeunent au restaurant scolaire et se rendent à l'ACM à l'issue du repas.



Fait à, le
(Signature)